

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

Monsieur Olivier Dumais, maire
Monsieur Germain Couture, conseiller au siège n° 1
Monsieur Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
Monsieur Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Madame Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Madame Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5

Est absente : Madame Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

17-18

D'adopter l'ordre du jour du 5 février 2018 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande des Chevaliers de Colomb;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Présentation du projet de règlement numéro 790-18 constituant des comités consultatifs citoyens;
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 791-18 *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux*;
9. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Lots 2 639 474, 2 639 475 et P-2 639 460 – Lotissement et aliénation;
10. Adjudication du contrat de forage du puits CO-2;
11. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV*;
12. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de développement du transport actif dans les périmètres urbains*;
13. Demande de subvention dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 2018*;
14. Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration du réseau routier municipal;
15. Octroi d'un mandat visant la refonte du site Internet municipal;
16. Acquisition de licences et de services informatiques;
17. Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes;
18. Adoption du rapport annuel 2017 en lien avec le schéma de couverture de risques;
19. Modification à la résolution numéro 59-17 concernant le raccordement de la caserne au réseau de fibres optiques;

20. Avenant au bail intervenu entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité;
21. Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2018;
22. Autorisation pour le déploiement de feux d'artifice lors de la fête nationale du Québec du samedi 23 juin au parc Alexis-Blanchet;
23. Demande d'utilisation d'un site pour l'aménagement d'un jardin communautaire;
24. Inscription de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à la Fête des voisins 2018;
25. Achat d'équipements pour le parc Alexis-Blanchet;
26. Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir – Phase 2;
27. Autorisation d'évènement : « Je cours pour ma cour »;
28. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
29. Points divers;
30. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence d'une vingtaine de personnes, une question est adressée au conseil municipal.

Une citoyenne se plaint de la circulation des motoneiges sur le trottoir de la rue du Pont ainsi que du manque de respect de certains motoneigistes pour la priorité accordée aux piétons à cet endroit.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

18-18

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent un souper-bénéfice au profit d'œuvres et d'organismes communautaires de la municipalité;

ATTENDU QU'en tant qu'organisme communautaire reconnu les Chevaliers de Colomb bénéficient de la gratuité de la salle municipale pour cette activité;

ATTENDU QUE le souper-bénéfice nécessite l'utilisation de la cuisine du centre municipal et que celle-ci ne fait pas partie des gratuités offertes aux organismes communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité désire reconnaître l'apport des Chevaliers de Colomb dans le milieu communautaire de la municipalité;

À CES CAUSES

19-18 Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'accorder au Chevalier de Colomb une subvention qui équivaut au coût de location de la cuisine du centre municipal dans le cadre du souper-bénéfice du 18 février 2018.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

20-18 Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de janvier 2018 totalisant 294 005,38 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Présentation du projet de règlement numéro 790-18 constituant des comités consultatifs citoyens

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement numéro 790-18 soumis à être déposé pour adoption à une séance ultérieure.

Point n° 8

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 791-18 Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Monsieur Dave Bolduc donne avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 791-18 *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux*.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement numéro 791-18 soumis.

Point n° 9

Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : Lots 2 639 474, 2 639 475 et P-2 639 460 – Lotissement et aliénation

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Gourdes-Vachon à titre de mandataire adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle autorise le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 639 460 appartenant à Ferme Jules Côté et fils inc. en faveur de M. Martin Gravel, en échange de l'aliénation des lots 2 639 474 et 2 639 475 appartenant à M. Martin Gravel, en faveur de Ferme Jules Côté et fils inc. ;

ATTENDU QUE ces lots sont situés dans un secteur agricole dynamique selon la décision numéro 345 700, ayant un potentiel agricole des sols de classe 4;

ATTENDU QUE cette demande favorise le maintien de l'utilisation des lots à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande ne génère aucune contrainte sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités;

ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

21-18

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation des lots 2 639 474, 2 639 475 et d'une partie du lot 2 639 460 comme demandé.

De remplacer la résolution numéro 07-18 adoptée par ce conseil par la présente.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Adjudication du contrat de forage du puits CO-2

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres SLDL-201801 afin d'adjuger un contrat des travaux de forage du puits CO-2;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions du 1^{er} février 2018 soumis par le directeur du Service des travaux publics et ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

22-18

D'adjuger le contrat concernant le forage du puits CO-2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Forages L.B.M. inc., au prix de 49 870 \$, excluant les taxes applicables;

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 52 363,50 \$ prise à même le règlement numéro 780-17 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructures routières et la construction d'un puits.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV

ATTENDU QUE la Municipalité a le désir d'aménager un sentier multifonctionnel entre les rues Saint-Aimé et Bellevue;

ATTENDU QUE ce projet permettrait d'accroître la sécurité des piétons et cyclistes le long de la rue du Pont;

ATTENDU QUE ce projet permettrait aux utilisateurs du parc Alexis-Blanchet et de ses équipements d'y accéder par un autre moyen de transport que l'automobile;

ATTENDU QUE ce projet constituerait en soi une infrastructure de sports et de loisirs accessible à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE ce projet constituerait le prolongement du sentier existant et qu'à terme il permettrait de relier le secteur « Des Oiseaux » au noyau urbain de la municipalité;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

23-18

D'autoriser la présentation du projet de sentier multifonctionnel au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV*;

De confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

De désigner le directeur général, monsieur Éric Boisvert, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement du transport actif dans les périmètres urbains

ATTENDU QUE la Municipalité a le désir d'aménager un sentier multifonctionnel entre les rues Saint-Aimé et Bellevue;

ATTENDU QUE ce projet permettrait d'accroître la sécurité des piétons et cyclistes le long de la rue du Pont;

ATTENDU QUE ce projet permettrait aux utilisateurs du parc Alexis-Blanchet et de ses équipements d'y accéder par un autre moyen de transport que l'automobile;

ATTENDU QUE ce projet constituerait en soi une infrastructure de sports et de loisirs accessible à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE ce projet constituerait le prolongement du sentier existant et qu'à terme il permettrait de relier le secteur « Des Oiseaux » au noyau urbain de la municipalité;

À CES CAUSES,

Sur la proposition madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

24-18

D'autoriser la présentation du projet de sentier multifonctionnel au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains*;

De confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

De désigner le directeur général, monsieur Éric Boisvert, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec 2018

25-18 Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

D'autoriser monsieur Nicolas Cliche, coordonnateur aux loisirs, à présenter une demande d'assistance financière auprès du *Mouvement national des Québécoises et Québécois* pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2018.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration du réseau routier municipal

26-18 Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyé par monsieur Germain Couture
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon approuve les dépenses totalisant 20 028,48 \$, incluant les taxes applicables, pour des travaux exécutés sur la rue Saint-Aimé et le chemin Iberville pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Octroi d'un mandat visant la refonte du site Internet municipal

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la refonte de son site Internet;

ATTENDU QU'elle désire s'adjoindre les services d'une firme spécialisée en conception de site Internet et de contenu Web sur mesure;

ATTENDU QU'une offre de service a été soumise par la firme Progexpert le 14 janvier 2018 prévoyant des coûts de 14 859,40 \$.

À CES CAUSES,

27-18 Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'octroyer le mandat de conception du site Internet de la Municipalité à la firme ProgExpert conformément à l'offre de service du 14 janvier 2018 et d'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 15 602,37 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Acquisition de licences et de services informatiques

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer un virage technologique en matière de gestion des documents de travail et de messagerie électronique;

ATTENDU QUE la migration vers une solution infonuagique correspond aux nouvelles réalités du marché et qu'elle entrainera une flexibilité accrue en matière d'organisation du travail;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

28-18

D'autoriser l'acquisition de licences de la suite Office 365 ainsi que des services informatiques nécessaires à cette migration et d'autoriser à cette fin une dépense nette maximale de 17 000 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

29-18

D'approuver la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

D'autoriser si besoin, le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, conformément à l'article 1038 du code municipal.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Adoption du rapport annuel 2017 en lien avec le schéma de couverture de risques

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2017 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été inscrites par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2017 et prendra si nécessaire les mesures requises pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

30-18

D'adopter la partie du rapport annuel 2017 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 19

Modification à la résolution numéro 59-17 concernant le raccordement de la caserne au réseau de fibres optiques

ATTENDU QUE le 3 avril 2017 une dépense de 10 000 \$ était autorisée afin de procéder au raccordement de la caserne au réseau de fibres optiques municipal et régional;

ATTENDU QUE les travaux ont été plus complexes qu'anticipés et que des équipements non prévus sont nécessaires;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

31-18

De modifier la résolution numéro 17-59 en remplaçant le montant de 10 000 \$ par un montant de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 20

Avenant au bail intervenu entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité

ATTENDU QU'un bail est intervenu entre la Municipalité et la Société québécoise des infrastructures (la Société);

ATTENDU QUE ce bail se termine le 31 mars prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité et la Société désirent reconduire ce bail en prolongeant son terme à 5 ans plutôt qu'une seule;

À CES CAUSES,

32-18 Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par Dave Bolduc
Il est résolu

D'autoriser l'avenant au bail intervenu entre la Municipalité et la Société afin d'en prolonger le terme;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'avenant au bail pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 21

Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour pour la saison estivale 2018

33-18 Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

D'autoriser l'embauche d'un chef d'équipe, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 16 \$ pour huit (8) semaines, soit du 18 juin au 10 août 2018, totalisant une dépense de 5 300 \$, ainsi que l'embauche de treize (13) animateurs pour les activités du camp de jour, à raison de quarante (40) heures par semaine au taux horaire variant entre 13 \$ et 15 \$ pour sept (7) semaines, soit du 25 juin au 10 août 2018, totalisant une dépense de 52 700 \$.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 22

Autorisation pour le déploiement de feux d'artifice lors de la fête nationale du Québec du samedi 23 juin au parc Alexis-Blanchet

34-18 Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'autoriser la présentation de feux d'artifice qui se déroula le samedi 23 juin 2018 à 22 h sur le terrain de soccer (loisir 1) du parc Alexis-Blanchet dans le cadre de la programmation de la fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 23

Demande d'utilisation d'un site pour l'aménagement d'un jardin communautaire

ATTENDU QUE le Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon a présenté une demande afin d'utiliser une parcelle de terrain de l'emplacement du presbytère pour l'aménagement d'un jardin communautaire;

ATTENDU QUE cette activité est organisée depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite à nouveau que cette activité soit offerte;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

35-18

D'autoriser pour la saison estivale 2018 l'aménagement d'un jardin communautaire géré par le Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon sur la même parcelle de terrain de l'emplacement du presbytère que l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 24

Inscription de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à la Fête des voisins 2018

ATTENDU QUE la 13^e édition de la Fête des voisins aura lieu le samedi 9 juin 2018;

ATTENDU QUE cette activité est organisée par les citoyens et pour les citoyens afin de rapprocher les gens habitant un même voisinage;

ATTENDU QUE la Fête des voisins vise à développer la cordialité et la solidarité du milieu de vie;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité dans l'organisation de la Fête des voisins est de faire la promotion de l'évènement, de contribuer au développement d'un esprit de voisinage chaleureux et sympathique dans la communauté en utilisant les outils médiatiques dont dispose la Municipalité afin de mousser l'intérêt et la participation des citoyens de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager l'organisation d'évènements par des groupes de voisins afin d'égayer les divers secteurs de la municipalité et de rassembler les voisinages dans une ambiance festive;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

36-18

D'autoriser l'inscription de la Municipalité à la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 9 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 25

Achat d'équipements pour le parc Alexis-Blanchet

ATTENDU QUE le site des jeux d'eau a été aménagé lors de l'été 2017;

ATTENDU QUE la population s'est grandement approprié cette nouvelle infrastructure;

ATTENDU QU'il est de la volonté de la Municipalité d'améliorer l'expérience en installant du mobilier urbain à proximité du site;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

37-18

D'autoriser une dépense nette n'excédant pas 12 300 \$ pour l'achat de mobilier de parc, prise à même le fonds de roulement remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 26

Partenariat intermunicipal pour le développement du loisir – Phase 2

ATTENDU QUE le projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir a permis la réalisation d'une première phase du projet grâce au lancement de la plateforme *Web Zone Loisirs*, qui permet la promotion des infrastructures de loisirs des municipalités du territoire;

ATTENDU QUE la Table des intervenants en loisir de La Nouvelle-Beauce souhaite entreprendre une deuxième phase au projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir;

ATTENDU QUE la deuxième phase de ce projet portera sur l'élaboration d'un diagnostic et d'une étude d'opportunité en matière de partenariat intermunicipal pour le développement de notre loisir local et territorial;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec l'URLS Chaudière-Appalaches et l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du programme Scolart et que des frais de 6 000 \$ sont à prévoir;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a lancé un appel de candidatures pour un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE ce programme admet des projets qui permettent la réalisation de diagnostic et d'étude d'opportunité ;

ATTENDU QUE le MAMOT demande une résolution de la Municipalité attestant son adhésion au projet et nommant un organisme mandataire du projet;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

38-18

D'accepter la proposition de la Table des intervenants en loisir en adhérant à la phase 2 du projet de partenariat intermunicipal pour le développement du loisir et de nommant la MRC comme organisme mandataire responsable de ce projet;

De s'engager à partager les frais non subventionnés avec les autres municipalités du territoire.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 27

Autorisation d'évènement : « Je cours pour ma cour »

ATTENDU QUE l'école du Bac désire organiser l'évènement *Je cours pour ma cour*, soit une course à pied empruntant le réseau routier municipal;

ATTENDU QU'une demande d'évènement a été présentée afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur le réseau routier municipal;

À CES CAUSES,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

39-18

D'autoriser l'école du Bac, dans le cadre de l'évènement *Je cours pour ma cour*, à circuler sur le réseau routier municipal le samedi 2 juin prochain, soit sur les rues des Érables, Roy, Radisson, des Explorateurs, des Découvreurs, Jogue, Cartier, Létourneau, De La Salle, De Brébeuf et Albanel, conformément au plan soumis;

D'assujettir l'autorisation à la transmission au Service des loisirs et de la vie communautaire de la résolution du conseil d'établissement endossant l'évènement.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 28

Deuxième période de questions

Un citoyen demande quelles interventions ont été faites auprès du ministère des Transports du Québec pour l'élargissement de la rue du Pont entre le pont et l'autoroute.

Un citoyen demande des précisions sur le point de la demande d'aide financière dans le *Programme de développement du transport actif dans les périmètres urbains*.

Un citoyen demande des informations relativement au contrat d'équipements informatiques, sur le mandat accordé aux divers comités ainsi que sur les outils qui leur seront accordés pour les accomplir.

Un citoyen remercie le conseil pour la subvention accordée aux Chevaliers de Colomb.

Un citoyen désire obtenir des précisions sur les propriétés mises en vente pour défaut de paiement des taxes.

Un citoyen désire obtenir des explications relativement à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ traitée lors de la séance.

Point n° 29

Points divers

Aucun sujet n'est traité.

Point n° 30

Levée de la séance

40-18

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

À 21 h 08 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais maire